

Le projet « Conseil juridique dans la procédure d’octroi de la protection internationale »

**Le Centre juridique croate fournit des informations juridiques et la consultation concernant :**

- La procédure d’autorisation de la protection internationale et le statut de la demande soumise
  - La détermination d’état responsable
- Les motifs du rejet de la demande et les possibilités du recours effectif
  - Le droit au travail et l’aide juridique gratuite

**Qui a le droit à la consultation ?**

Les demandeurs d’asile qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour maintenir leur niveau de vie.

**Dates de consultation au Centre d’accueil pour les demandeurs d’asile à Zagreb**

**(chambre n. 123)**

- Le lundi : 10h – 13h
- Le mercredi : 13h – 16h

**Annnonce d'arrivée**

Vous devez annoncer votre arrivée par téléphone portable, WhatsApp ou Viber, au numéro de téléphone : +385 91 235 55 23 ou par courriel : [hpc@hpc.hr](mailto:hpc@hpc.hr), pour pouvoir organiser l’interprète.

Pour recevoir l’aide juridique vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi, 9h – 17h, par téléphone portable, WhatsApp ou Viber, au numéro de téléphone : +385 91 235 55 23 ou par courriel : [hpc@hpc.hr](mailto:hpc@hpc.hr) ou arrivant après l’annonce à l’adresse Bednjanska 8a, Zagreb (au premier étage, tournez à droite et marchez jusqu’au bout du couloir).



Sufinancira  
Europska unija